

TECHNICIEN D'ÉQUIPEMENT ET DE MAINTENANCE DE PISCINES

Titre professionnel RNCP Niveau IV
Délivré par le Ministère chargé de l'Emploi

✓ LE METIER

Le Technicien d'équipement et de maintenance de piscines (TEMP) intervient dans la mise en œuvre des bassins, le suivi du chantier d'installation de piscines, la mise en service et la maintenance préventive et curative des équipements et accessoires. Le TEMP mène aussi des actions de conseil auprès des clients.



Témoignage de Tony L.,

TECHNICIEN D'ÉQUIPEMENT ET DE MAINTENANCE DE PISCINES

«A la suite de mon BEP Installation Sanitaire et Thermique, je souhaitais me diversifier... j'ai donc entrepris un BP en Génie Climatique qui ne m'a pas convaincu.

Après m'être renseigné auprès de Pôle Emploi, j'ai pris connaissance de la formation «Technicien d'équipement et de maintenance de piscines.» Le contenu très diversifié de cette formation a retenu mon attention : électricité, plomberie, étanchéité, pose de revêtements, chimie de l'eau...

La période en entreprise est la vraie valeur ajoutée de la formation : c'est une chance de pouvoir mettre en pratique les connaissances que nous acquérons.

Le fait aussi d'être chez des clients en situation réelle m'a permis de confirmer mon intérêt pour ce métier : réaliser leur rêve en leur proposant un produit en perpétuelle évolution... c'est que du bonheur !»

✓ QU'EST-CE QU'UN TITRE PROFESSIONNEL RNCP ?

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) évalue les titres et certificats d'école qui mènent à un métier. Il s'agit d'une garantie donnée aux personnes présentant le titre et aux recruteurs de leur adaptation à l'évolution des qualifications et de l'organisation du travail.

La reconnaissance RNCP traduit des programmes de formation en termes de compétences.

L'inscription d'un titre au RNCP se fait par une Commission placée sous l'autorité du ministre en charge de la Formation Professionnelle.

✓ LA FORMATION EN ALTERNANCE

Rythme de la formation :

- En contrat de professionnalisation sur 13 mois,
- 19 semaines en cours : théorie et pratique en atelier spécialement dédié EVERBLUE,
- 31 semaines en concession EVERBLUE,
- Début de la formation : octobre 2018 – fin de la formation : octobre 2019.

Contenu de la formation :

A/ Contenu technique

Le titre professionnel est composé de 3 certificats de compétences professionnelles techniques (blocs de compétences).

▶ Bloc 1 : Assurer le suivi du chantier et équiper les bassins de piscines

- Organiser et superviser la mise en œuvre de la structure des bassins
- Implanter les éléments à sceller dans la structure
- Implanter et raccorder les équipements et accessoires hydrauliques
- Implanter et raccorder les équipements et accessoires électriques
- Réaliser la pose d'étanchéité de type liner et membrane armée

▶ Bloc 2 : Réaliser la mise en œuvre de piscines et de leurs accessoires

- Réaliser les vérifications d'installation préalables à la mise en service d'une piscine et ses accessoires
- Assurer les opérations de mise en service des installations et accessoires des piscines
- Informer et conseiller le client sur le fonctionnement et la conduite de son installation

▶ Bloc 3 : Réaliser la mise en œuvre de piscines et de leurs accessoires

- Assurer les opérations de maintenance des installations et équipements de piscines
- Diagnostiquer les causes de dysfonctionnement d'une installation et y remédier
- Apporter un conseil technique au client sur le bon usage des installations et équipements
- Proposer des solutions d'évolution technique des installations et équipements

Grâce à ce volet technique, vous monterez en compétences en électricité, en étanchéité, en hydraulique, en chimie de l'eau, en pose de revêtements...

B/ Contenu de perfectionnement

- Communication :
 - Expression écrite et orale
 - Notions commerciales
- Modules de formation règlementaire et/ou formation métiers (exemple : traitement de l'eau).

✓ Contact :

Laurie LEPKOWICZ – Responsable de formation - Tél : +33 (0)5.61.37.31.62 - academie@metiers-piscine.com